

Nom et coordonnées de l'école : Ecole Antoine Jay 10 Lieu Dit Montignaud Commune : 33230 LAGORCE	PROCES-VERBAL CONSEIL D'ECOLE 2^{ème} TRIMESTRE Date : 10/03/2025
---	---

Circonscription Saint André de Cubzac

Présents :

Présidente - (directrice d'école) : Mme FAVIER

Inspectrice de l'éducation nationale : Mme MARQUETTE

Equipe enseignante :	Mme ROUZIER Mathilde (PSMS), Mme PARET Emma (MSGs), Mme FAVIER (direction/CPCE1), Mme ZERBIB (CE2CM1), Mme SOUILLARD (CM1CM2)
Le maire ou son représentant :	Mme DALLA-MUTA (Adj), M. ALLARD (Adj.)
DDEN :	Sans objet
Parents élus :	Mme DALLA-MUTA, Mme BONNETAIN, Mme GOSSELIN
Invités (personnel municipal,...) :	Mme GIRARD (ATSEM)

Excusés : Enseignant : Mme DANIAUD (TRS), Parents élus : Mme BEAUSOLEIL, Mme ORTEGA, Mairie : M. LAVIDALIE, Maire

Début du conseil d'école : 18h

Secrétaire de séance : Mme ROUZIER

2^{ème} CONSEIL D'ECOLE

2^{ème} trimestre

EDUCATION NATIONALE

I) Parcours de l'élève

Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) : Elles s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement dues à tous et nécessitent l'accord des parents concernés. Elles offrent un large champ d'action pédagogique et permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre. Les enseignants peuvent ainsi aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial de la commune. : élèves de CPCE1 et tous les élèves de CE2CM1 et CM1CM2 ont été proposés à la dernière période afin de réajuster en fonction des besoins en math et en français.

PPRE : Un programme personnalisé de réussite éducative permet de coordonner des actions pour apporter une réponse efficace à la prise en charge de difficultés rencontrées par les élèves dans l'acquisition des connaissances et des compétences du socle commun. Ce programme permet de coordonner une prise en charge personnalisée et peut intervenir à n'importe quel moment de la scolarité obligatoire : 7 élèves concernés sur l'école.



RASED (Réseau d'aide aux élèves en difficulté) : Les RASED rassemblent une **psychologue** et d'une **professeure des écoles spécialisée**. Elles sont membres à part entière de l'équipe enseignante des écoles où elles exercent.

Une concertation avec les membres du RASED a eu lieu le 16 octobre 2023.

14 élèves interrogent sur leurs difficultés scolaires et/ou comportementales pour lesquelles nous avons sollicité l'aide du RASED. Les parents des élèves concernés ont été informés. Les aides spécialisées visent à prévenir et remédier aux difficultés scolaires qui résistent aux aides que les enseignants des classes apportent à leurs élèves. A l'école, 9 élèves pris en charge par Mme BLONDEL et Mme RAPIN, certains plusieurs fois dans la semaine. Ces aides concernent les élèves qui ont des **difficultés pour comprendre et apprendre dans le cadre des activités scolaires**.

Equipe éducative : Art. 19. - L'équipe éducative est composée des personnes auxquelles incombe la responsabilité éducative d'un élève ou d'un groupe d'élèves. Elle comprend le directeur de l'école, le ou les maîtres, les parents concernés, le psychologue scolaire, les enseignants spécialisés intervenant dans l'école, éventuellement le médecin de l'éducation nationale, l'infirmière scolaire, l'assistante sociale et les

personnels contribuant à la scolarisation des enfants handicapés. Le directeur d'école peut recueillir l'avis des agents spécialisés des écoles maternelles.

Elle est réunie par le directeur chaque fois que l'examen de la situation d'un élève ou d'un groupe d'élèves l'exige, qu'il s'agisse de l'efficacité scolaire, de l'assiduité ou du comportement.

Les parents peuvent se faire accompagner ou remplacer par un représentant d'une association de parents d'élèves de l'école ou par un autre parent d'élève de l'école.

Commentaire

L'équipe éducative n'est pas une instance administrative mais fonctionnelle. C'est un outil de travail permettant une concertation entre tous les adultes concernés par la situation d'un enfant. Réunie à l'initiative du directeur, elle doit permettre d'analyser la situation personnelle et concrète (évaluations scolaires, ...) d'un enfant à l'école, sans être transformée en instance disciplinaire.

Lieu de parole, d'échange et d'écoute, la réunion de l'équipe éducative ne constitue pas nécessairement un lieu de prise de décision. C'est à partir des conclusions de cette équipe, que des initiatives et des décisions pourront être prises, sans engager nécessairement la responsabilité de tous ses membres. Elle doit absolument être réunie avant toute orientation. Pour la scolarisation des enfants handicapés, l'équipe éducative s'adjoint du maître référent. Elle constitue l'instance de concertation à partir de laquelle s'organise l'élaboration et le suivi du projet pédagogique, éducatif, ... (PPRE - Programme Personnalisé de Réussite Educative, PPS - Projet Personnalisé de Scolarisation...). D'une manière générale, la présence des parents est indispensable au bon déroulement du dialogue.

Au total, 15 élèves de l'école sont concernés par des réunions en équipe éducative.

Stages de réussite pendant les vacances scolaires : faute de candidat, ils n'ont pu être tenus.

b) Présentation des dispositifs de protection de l'enfance

Cadre général : Lorsque qu'on a un doute sur les soins apportés à l'enfant à partir de signes visibles et/ou des dires de l'enfant, il est de notre devoir d'informer la famille qu'on est inquiet et en même temps, on doit faire remonter notre inquiétude au conseil départemental afin qu'ils diligentent une enquête sociale dans le but d'accompagner au mieux la famille. Cela se nomme Information Préoccupante.

Si on estime que l'enfant court un danger (violences/agressions sexuelles), on saisit le Procureur de la République (Signalement).

Actuellement, 1 IP sur l'école rédigée avec la famille ; coopération étroite avec les services sociaux et la famille.

c) Bilan des évaluations nationales

Comparaison des résultats aux évaluations nationales du mois de septembre 2024 au regard des résultats du secteur, de la circonscription et du département.

Cf. document joint. Dans l'ensemble, à part sur certains items les cohortes de l'école ont des résultats inférieurs à ceux des écoles du secteur, des écoles de la circonscription et des écoles du département.

La plus grande fragilité des élèves se situent en CP (déjà vu au 1^{er} conseil d'école).

II) Projet et vie de l'école

a) Projets de classe et des actions communes de l'école passés et futurs

PSMS : Les jeudis du jeu, les mardis et l'école du dehors, l'accueil de la MAM, 1 lundi sur 2 avec des futurs élèves de PS. Mascotte de classe.

MSGS : Création d'un album, élevage de chenilles, mascotte de classe.

CPCE1 : Fil rouge de l'année ; travail intergénérationnel avec Lagorce-créative. Le 13 février, 4 d'entre elles sont venues faire et partager des crêpes dans la classe. Une sortie scolaire au moulin est envisagée.

CE2CM1 : Dictées à thématiques arts et géographie. Production musicale avec représentation dans le foyer communal (date à déterminer). et il reste la sortie « vélo » à programmer pour finaliser le cycle « savoir rouler à vélo ».

CM1CM2 : Cinéma : après avoir visionné une série de 9 courts métrages à Coutras dans le cadre des « nuits magiques », les élèves ont accueilli un professionnel au sein de la classe pour une aide à la réalisation d'un court métrage. Le projet est de fabriquer un court métrage qui sera présenté aux parents dans le cadre d'un « goûter partagé », un soir de la période 4. De même que pour les CE2CM1, il reste la sortie vélo à finaliser pour le « savoir rouler à vélo » nécessaire pour l'entrée au collège. Piscine du mois de mai au mois de juin pour valider le « savoir nager » pour le collège.

Marché de Noël : Cette année, pour plus de visibilité, les élèves des classes élémentaires ont montré une danse issue du patrimoine des danses traditionnelles. Les élèves des classes maternelles, très impressionnées ont été filmés sur une danse et la vidéo était en présentation dans les classes des CPCE1.

Nous avons vendu du chocolat chaud et des objets fabriqués par les élèves et nous avons sollicité plusieurs fois les parents pour avoir de l'aide. Seule une maman enceinte (presqu'à terme s'est proposée). Nous la remercions encore chaleureusement.

Portes ouvertes 2 : présentation des travaux plastiques réalisés dans les classes. Peu de parents présents néanmoins ce genre de manifestations est demandé dans le projet académique, nous poursuivons donc les portes ouvertes à l'avenir : chaque mardi avant les vacances de Toussaint, Hiver, Printemps.

Pour la fête de fin d'année, il semble de plus en plus compliqué de mobiliser les parents (1 seule maman pour la fête de Noël et seulement 3 parents en juin dernier), elle se déroulera pendant le temps scolaire mais uniquement avec les enfants et les enseignants cette année. Les enseignantes ne pouvant gérer seules un temps festif comme une kermesse, nous changeons les modalités. Les enfants auront bien leur fête mais cela se déroulera pendant le temps scolaire.

b) Organisation des liaisons inter-cycles et inter-degrés, conseil école-collège

Les élèves de CM2 iront au collège le 03 avril 2025 où ils mangeront au self (pris en charge par la coopérative scolaire). Ils seront de retour à l'école vers 12h30.

Au mois de juin, nous sommes invités à assister à 1 cours au collège pendant qu'un remplaçant prendra notre classe en main. Il est prévu qu'un ou plusieurs enseignants du collège fasse de même dans les classes de primaire (pas nécessairement à Lagorce).

Pour les futurs CP, comme l'année dernière, les élèves de Grande Section viendront dans la classe la dernière semaine de classe (début juillet).

III) Fonctionnement de l'école

a) Bilan intermédiaire sur la sécurité

Les écoles maternelles, primaires ou élémentaires et les établissements d'enseignement du second degré peuvent être exposés à différents types de risques majeurs : risques majeurs d'origine naturelle (cyclone, inondation, submersion marine, séisme, mouvement de terrain, etc.), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité, etc.) au sein ou aux abords de l'école.

L'État est garant de la cohérence de la sécurité civile. Chaque école ou établissement d'enseignement public du second degré doit à ce titre préparer « sa propre organisation de gestion de l'événement » (Code de la sécurité intérieure, article R. 741-1). Les autorités académiques s'assurent qu'ils soient dotés d'un plan particulier de mise en sûreté (PPMS), qui décrit la conduite à tenir face à ces risques et menaces.

En cas d'événement majeur ou à la demande des autorités préfectorales, académiques, des forces de sécurité intérieure, des services de secours ou du maire, le directeur d'école ou le chef d'établissement (ou son représentant en cas d'absence) met en œuvre la conduite à tenir prévue par le PPMS jusqu'à l'arrivée des forces de sécurité intérieure ou des services de secours ou jusqu'à la signification par les autorités d'un retour à une situation normale.

En cas d'événement majeur hors temps scolaire, le maire, l'EPCI, la collectivité gestionnaire du bâtiment ou l'organisateur de l'activité sont responsables de la mise en œuvre des mesures de sécurité ou de sûreté adaptées et le demeurent jusqu'à la fin de l'événement signalé par les autorités préfectorales, les forces de sécurité ou de secours. Il informe le directeur d'école et le chef d'établissement de la situation en cours.

A ce titre, un exercice a été réalisé le 17/02/2025. Les élèves ont été confinés dans les classes et les enseignants ont fait l'inventaire des mallettes PPMS (dates de péremption, pile pour les radio et talkies...).

Tout s'est déroulé dans le calme et les mallettes sont à jour.

b) Bilan intermédiaire sur la coopérative

	Entrées (bénéfices)	Sorties réelles
SOLDE au 30 septembre 2024	6 282,34 €	
Cotisations familles	705€	
Petit matériel		479,29€
Adhésion OCCE + assurance		239,56€ 26,50€
SACEM		135,59€
Don amicale Laïque	1 000€	
Photos	2108,50 598,81€	1509,69€
Frais bancaires		10€
Sortie cinéma CM1CM2		76€
Marché de Noël	380€ 339,11€	40,89€
Cadeaux de Noël pour les classes (Briques, trottinettes)		701,51€
Totaux des mouvements	1 705€	477,43€
	7807,34€	
SOLDE au 10 mars 2025	6 924,01 €	

c) Budgets municipaux

1 984,68€ dépensés sur les 11 000€ alloués.

MAIRIE

La mairie fait la remarque que les travaux pour la nouvelle chaudière débiteront pendant les vacances de printemps. Pendant tout le temps des travaux le parking actuel des personnels sera fermé. Un panneau d'affichage sera installé pour l'information des travaux.

La mairie remarque aussi la persistance d'incivilités concernant la circulation des véhicules des familles aux abords de l'école.

QUESTIONS DIVERSES : Aucune question des parents d'élèves n'est parvenue pour ce conseil d'école.

Fin du conseil d'école : 19h03.

Prochain conseil d'école sera déterminé avec M. Le Maire et sera diffusé auprès des membres prochainement.

Fait à Lagorce, le 10 mars 2025

La Directrice, Marianne FAVIER
Présidente du Conseil d'Ecole

La Secrétaire de séance : Mathilde Rouzier


Ecole Publique
10 Lieu dit Montigaud
33230 Lagorce

